

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Résultats du 1^{er} semestre 2011
Reprise de cotation**

La Seyne-sur-Mer, le 25 novembre 2011 : Groupe VIAL (FR0010340406 – VIA), premier groupe français indépendant de menuiserie industrielle discount, présente ses résultats consolidés pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2011, clos au 30 juin.

Le conseil d'administration réuni en date du 28 octobre 2011 a arrêté les comptes semestriels clos au 30 juin 2011.

• **Résultats consolidés audités du 1^{er} semestre 2011***

<i>En millions d'euros IFRS</i>	S1 2011	S1 2010	Var. (%)	Var. (M€)
Chiffre d'affaires	52,9	50,8	+4,1%	+2,1
Marge brute	28,9	28,3	+2,1%	+0,6
Résultat Opérationnel Courant	-1,0	0,5	<i>N/A</i>	-1,5
Résultat Opérationnel	-0,8	0,4	<i>N/A</i>	-1,2
Résultat Net	-2,9	-0,4	<i>N/A</i>	-2,5

* Les Commissaires aux Comptes attirent l'attention dans leur Rapport sur : les notes 1.3 et 10.1 de l'annexe aux états financiers relatives à la continuité d'exploitation, les notes 1.2 et 10.1 de l'annexe aux états financiers qui présentent respectivement les conditions relatives à la renégociation de l'endettement avec le pool bancaire et l'adoption du plan de sauvegarde.

Groupe VIAL confirme la reprise progressive de la dynamique de son activité malgré des conditions économiques défavorables en Europe pour le secteur des travaux, de la rénovation et de la construction.

Cette performance résulte de plusieurs facteurs :

- une offre adaptée à la demande du marché (produits pour la rénovation), avec un rapport qualité prix particulièrement compétitif ;
- une notoriété renforcée par une campagne de communication ciblée ;
- une amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la chaîne opérationnelle (production, logistique, gestion des stocks, ...) grâce au déploiement de l'ERP.

Le **chiffre d'affaires** du semestre s'établit à 52,9 M€, en progression de 4,1%.

La **marge brute** atteint 28,9 M€, en légère progression de 2,1% par rapport au 1^{er} semestre 2010. Elle représente 54,6% du chiffre d'affaires, contre 55,7% au 1^{er} semestre 2010. La légère baisse du taux de marge résulte d'éléments liés à :

- un contexte économique défavorable en Europe compensé par un fort dynamisme en Bolivie ;
- une consommation européenne morose, de fortes tensions sur les prix avec notamment en France, des opérations promotionnelles concurrentes réalisées sur le deuxième trimestre et un repli des mises en chantier de logements individuels ;
- un dynamisme marqué des ventes de bois sur le marché bolivien où l'activité est réalisée par la vente directe de produits bois semi-finis à partir des 2 usines et par la création des 2 comptoirs de vente en phase de test ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la chaîne opérationnelle (production, logistique, gestion des stocks...).

Alors que le Groupe poursuit sa structuration (les charges de personnel progressent de 6,1%) et que la Procédure de Sauvegarde étendue sur la quasi-totalité du semestre a engendré d'importants frais (charges externes en augmentation de +9,6%), le **résultat opérationnel courant** s'établit à -1,0 M€, contre un gain de +0,5 M€ au 1^{er} semestre 2010.

Le **résultat opérationnel** s'établit à -0,8 M€, contre +0,4 M€ pour la même période 2010.

Le **coût de l'endettement financier brut** s'établit à -1,6 M€ (contre -1,3 M€ au 30 juin 2010).

Après prise en compte d'une charge financière de 0,2 M€, essentiellement constituée de pertes de change, et d'une charge d'impôt de 0,2 M€, le résultat net ressort à -2,9 M€ contre -0,4 M€ au 1^{er} semestre 2010.

• Structure financière et endettement

<i>En millions d'euros (IFRS)</i>	30.06.11	31.12.10
ACTIF		
Actifs non courants	30,2	33,5
Actifs courants	99,8	96,4
<i>Dont trésorerie</i>	26,8	22,6
Total	130,0	129,9
PASSIF		
Capitaux propres	13,8	17,9
Passifs non courants	21,2	22,3
Partie courante des emprunts et dettes financière à long terme	67,8	67,1
Autres passifs courants	27,2	22,6
Total	130,0	129,9

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2011 s'établissent à 13,8 M€ contre 17,9 M€ au 31 décembre 2010.

Conformément à l'IAS 1, étant donné qu'aucun accord définitif sur la non-exigibilité de l'emprunt syndiqué n'a été obtenu au 30 juin 2011, l'ensemble de cette dette est présenté en dettes courantes au bilan consolidé au 30 juin 2011. Par ailleurs, l'exigibilité de l'emprunt syndiqué entraînant le remboursement immédiat des Océanes, le solde restant dû des Océanes (28 M€) a également été classé en dettes courantes.

• Trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie nette au 30 juin 2011 s'établit à 26,2 M€, contre 21,7 M€ au 31 décembre 2010.

Le Groupe a poursuivi ses efforts pour réduire son besoin en fonds de roulement, diminuant notamment encore ses stocks de près de 3,1 M€ (-5,9%). Ainsi, sur la période, le BFR est réduit de 9,2 M€.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité atteignent 7,8 M€ sur le semestre, en croissance de +34,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2010.

- **Description des Plans de Sauvegarde arrêtés par le Tribunal de Commerce de Toulon en date du 20 octobre 2011**

1. Objectifs poursuivis par le Plan

Comme indiqué précédemment, les difficultés du Groupe VIAL sont dues à la crise financière mondiale et aux problèmes de mise en place d'un système ERP. Ces deux causes ont entraîné une inadéquation entre le service de la dette et les capacités de remboursement du Groupe à partir du 1^{er} semestre 2009.

Ces conditions ont imposé la restructuration financière du Groupe VIAL.

L'objectif du plan de sauvegarde : mettre en adéquation la dette avec les capacités du Groupe VIAL et parvenir, à moyen terme, à rétablir des niveaux de marge et de chiffre d'affaires proches des valeurs historiques.

2. Modalités d'apurement du passif

Passif fournisseurs, fiscal et social de Groupe VIAL

Dettes fournisseurs	163.599 €
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>174.934 €</u>
Total	338.533 €

Le passif fournisseurs, fiscal et social sera remboursé à hauteur de 100% du montant des créances **vérifiées et admises à titre définitif** dans le délai de trois mois à compter du Jugement devenu définitif, arrêtant le plan de sauvegarde.

Les créances inférieures à 300 € seront réglées à compter du Jugement arrêtant le plan de sauvegarde devenu définitif.

a- Passif fournisseurs, fiscal de VIAL HOLDING

Il est ici précisé que le passif provisoirement déclaré s'élève à la somme de 1.032.561,94 €, se décomposant comme suit :

- privilégié :	4.615,00 €
- chirographaire :	1.014.431,94 €
- provisionnel :	13.515,00 €

Le passif fournisseurs, fiscal et social sera remboursé à hauteur de 100 % du montant des créances vérifiées et admises à titre définitif dans le délai de trois mois à compter du Jugement définitif, arrêtant le plan de sauvegarde.

b- Le passif bancaire, traité en globalité avec la société VIAL HOLDING, sera apuré de la manière suivante :

- a. **franchise de remboursement du principal** jusqu'au 31 juillet 2012 ;
- b. remboursement de la somme de **28,5 M€ sur 8 ans, du 1^{er} août 2012 au 1^{er} août 2019**, selon l'échéancier suivant :
 - o 01/08/2012 : 2,9 M€
 - o 01/08/2013 : 2,9 M€
 - o 01/08/2014 : 2,9 M€
 - o 01/08/2015 : 3,2 M€
 - o 01/08/2016 : 3,5 M€
 - o 01/08/2017 : 3,9 M€
 - o 01/08/2018 : 4,3 M€
 - o 01/08/2019 : 4,9 M€

- c. remboursement du solde soit 10,2 M€ *in fine* le 31 décembre 2019, le cas échéant par anticipation lors du remboursement par l'administration fiscale du *carry back*, constaté à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- d. les intérêts sur le capital restant dû seront payés trimestriellement à terme échu au taux réduit de 3% appliqué rétroactivement à compter de l'ouverture de la procédure de sauvegarde.
- e. dans le cas où un excédent net de trésorerie serait dégagé par le Groupe VIAL par rapport au plan de financement audité par le cabinet Deloitte, les sociétés Groupe Vial et VIAL HOLDING s'engagent à reverser aux banques créancières 30% de l'excédent dégagé, étant précisé que ces sommes s'imputeront sur les échéanciers de 2012 à 2019.

Il est précisé que l'excédent net de trésorerie est défini de la manière suivante :

Cash flow d'exploitation
 + Variation du BFR
 + Résultat financier
 + Produits de cessions d'immobilisations
 - Remboursement d'emprunts
 - Investissements
 - Impôts sur les sociétés retraités des mouvements comptables ne se traduisant pas par des flux financiers

- f. les intérêts dus au titre de la période d'observation au taux de 3% ainsi que les intérêts non payés au jour de l'ouverture de la procédure de sauvegarde seront payés dans les trois mois du jugement arrêtant le plan de sauvegarde.
- g. il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit VIAL/VIAL HOLDING et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront et notamment les covenants qui ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

c- Traitement des OCEANE

Conversion des OCEANE en actions, sur la base d'une action pour une obligation, **après vérification et admission définitive des créances**. La totalité des actions qui seront ainsi créées par conversion après la reprise de cotation s'élève à 1.773.836. Cela représente la totalité de l'emprunt obligataire dont le montant initial était de 80 M€. Après conversion, l'autocontrôle estimé sera de 10,6%. Le Groupe se conformera aux dispositions légales afin de repasser sous les 10%.

Mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

a. Engagement de la société Groupe VIAL

La société Groupe VIAL s'engage à procéder à l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) par offre au Public. Le montant total de l'opération doit être d'un minimum de 2 M€. L'Assemblée Générale du 16 décembre convoquée à cet effet prévoit une résolution permettant l'accès de cette émission à tous les actionnaires existants.

Un Conseil d'Administration de la société est prévu à l'issue de cette Assemblée Générale afin de pouvoir lancer l'opération dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. L'actionnaire principal s'engage à souscrire à cette émission à hauteur de ses droits et à exercer ses Bons par la suite.

A défaut de réalisation de cette opération avant le 31 juillet 2012, l'actionnaire principal devra apporter une somme de 2 M€ en compte courant bloqué et subordonné au remboursement de l'intégralité de la dette bancaire.

b. Approbation et arrêté du plan

L'approbation du plan et la décision du Tribunal de commerce de Toulon d'arrêter le plan de sauvegarde au bénéfice de la société Groupe VIAL interdiront à tout créancier de la société Groupe VIAL de se prévaloir des stipulations des accords, protocoles, engagements oraux ou écrits en rapport

avec le paiement des dettes de la société Groupe VIAL, cette dernière et chacun de ses créanciers étant tenus de respecter les dispositions du plan de sauvegarde dès qu'il aura été arrêté de manière définitive par le Tribunal de commerce de Toulon.

En tant que de besoin, il est rappelé que les dispositions du plan de sauvegarde s'imposeront et seront opposables à l'ensemble des créanciers de la société Groupe VIAL, y compris les membres des Comités de créanciers et de l'assemblée unique des obligataires qui n'auraient pas voté en faveur du plan de sauvegarde.

c. Mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

Dans le jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde de la société Groupe VIAL, le Tribunal de Commerce de Toulon a désigné un Commissaire à l'exécution du Plan, Maître Henri BOR, à l'effet de surveiller la mise en place dudit Plan de Sauvegarde.

• **Éléments prévisionnels d'activité**

Une synthèse des prévisionnels d'activité réalisée au mois d'octobre 2010 pour les besoins du Plan de Sauvegarde. Les principaux éléments sont les suivants :

(m€)	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	105	106,5	109,5
EBITDA*	4,2	3,5	3,9
Trésorerie de clôture**	13,6	8,1	2,9

* EBITDA = Excédent Brut d'Exploitation (Résultat opérationnel + dotations aux amortissements/provisions – reprise amortissements/provisions)

** L'excédent de trésorerie cité dans le Plan point e) correspond à la variation de Trésorerie de chaque exercice (Solde de Trésorerie de clôture-Solde de trésorerie d'ouverture)

Les comptes semestriels au 30 juin 2011 confirment les estimés de chiffre d'affaires et d'EBITDA 2011. La trésorerie de clôture (26,8 M€ au 30 juin 2011) devrait quant à elle être nettement supérieure sous l'effet notamment d'un Besoin en Fonds de Roulement inférieur à l'estimé.

• **Principaux impacts sur la structure financière du Bilan consolidé**

Les premières estimations des principaux impacts comptables consolidés découlant de l'adoption du plan de sauvegarde, directement liées à la conversion des OCEANE sont les suivantes :

- diminution de l'endettement courant pour un montant de 28,4 M€,
- augmentation des réserves consolidées pour un montant de 26,7 M€,
- augmentation du capital social pour un montant de 1,7 M€.

A ce stade, l'estimation de ces impacts n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de Groupe VIAL.

• **Mise à disposition de l'information réglementée**

Le rapport financier de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport financier semestriel des comptes clos au 30 juin 2011 sont disponibles sur le site de la société et ont fait l'objet d'un dépôt effectif auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Reprise prévisionnelle de la cotation le 28 novembre 2011**

Compte tenu des délais administratifs de sortie de la Procédure ainsi que ceux des diligences préalables nécessaires à la société Groupe VIAL et à ses Commissaires aux Comptes pour répondre aux obligations d'information du marché, la reprise de cotation est envisagée le 28 novembre 2011.

Le prochain communiqué portera sur les résultats de l'Assemblée Générale du 16 décembre.

Le communiqué portant sur le chiffre d'affaires 2011 interviendra fin de la première semaine de février 2012

A propos de Groupe VIAL (www.groupe-vial.com) Coté sur Euronext Paris de NYSE Euronext depuis décembre 2006, le Groupe VIAL distribue et fabrique des produits de menuiserie bois, alu et PVC (portes, fenêtres, portails, escaliers...) offrant un rapport qualité/prix sans équivalent grâce à la parfaite maîtrise de ses approvisionnements, de ses unités de production performantes et modernes, et de son vaste réseau de distribution constitué au 30 septembre 2011 de 69 magasins ouverts à l'enseigne VIAL Menuiseries, dont 4 situés en Espagne et 1 au Portugal.

Site commercial : www.vial-menuiseries.com

Compartiment C d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext
Reuters : **VIA.PA** - Bloomberg : **VIA FP**



Groupe VIAL
Patrick Thinet
Directeur Général Finance
investisseurs@groupe-vial.com

NewCap.
Communication Financière – Relations Investisseurs
Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 94
vial@newcap.fr